

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2025

LES EFFETS PSYCHOLOGIQUES DE TIKTOK SUR LES MINEURS - (N° 783)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS27

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE UNIQUE

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 4° D'évaluer les dispositifs de contrôle de l'âge des utilisateurs mis en place par TikTok et de déterminer le nombre de mineurs de moins de 13 ans disposant d'un compte TikTok. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le rapport du Sénat paru en juillet 2023 suite à la commission d'enquête sur l'utilisation du réseau social TikTok, il est indiqué que les actions de TikTok sur le contrôle d'âge paraissent très insuffisantes.

En effet, alors que l'application est en principe interdite aux moins de 13 ans, près de 45 % des 11-12 ans sont inscrits sur ce réseau.

Afin d'avoir une vision juste de la situation et de pouvoir prendre les mesures qui s'imposent pour mieux protéger nos enfants, il convient donc d'évaluer les techniques utilisées et de connaître le nombre de jeunes disposant d'un compte sans avoir l'âge requis pour cela.